

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-02 du 23 novembre 2023

### ACTIVITÉS DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE PLANIFICATION FAMILIALE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE – RENOUELEMENT DE CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE GESTION

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les lois de décentralisation de 1983 enrichies par la loi du 18 décembre 1989, ont confié les compétences relatives à la planification familiale et à l'éducation familiale aux Départements,

Vu la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui inscrit la politique de « planification familiale » dans l'objectif plus large de « promotion en santé sexuelle » et transforme les centres de planification ou d'éducation familiale en « centres de santé sexuelle »,

Vu l'engagement historique du Département en matière de planification et d'éducation familiale et en matière de santé sexuelle à travers notamment son plan « Seine-Saint-Denis sans sida »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°04-01 du 16 février 2023 approuvant la convention type de délégation de gestion des activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE au titre des activités de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle pour l'année 2023 les dotations budgétaires suivantes :

- Commune de Bobigny : 75 600 euros
- Commune de Livry-Gargan : 83 720 euros
- Commune de Montreuil-sous-Bois : 253 500 euros



- Commune de Pantin : 159 000 euros
- Commune de Saint-Ouen : 171 000 euros
- Commune de Stains : 113 000 euros

- APPROUVE le renouvellement des conventions, ci-annexées, de délégation d'activités de protection maternelle et infantile, de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle intégré à un centre de protection maternelle et infantile à conclure avec les communes de Bobigny, Drancy, Neuilly-sur-Marne et avec l'association Croix Rouge Française pour les centres situés à Bagnolet et à Vaujours ;

- APPROUVE le renouvellement des conventions, ci-annexées, de délégation de gestion d'activités en matière de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle à conclure avec les communes de Bobigny, Livry-Gargan, Montreuil-sous-Bois, Pantin, Saint-Ouen et Stains ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil département à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*